



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

notamment ses articles D337-95 à D337-124 relatifs au Brevet professionnel,

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Brevet professionnel session 2027

sera ouvert

du lundi 19 octobre (9h00) au mardi 17 novembre 2026 (17h00)

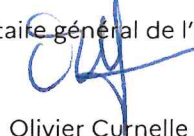
Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du brevet professionnel les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **vendredi 27 novembre 2026**

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie



Olivier Curnelle